

**abrogeant le règlement du 27 août 2008 sur
l'organisation de tournois de poker qualifiés comme jeux
d'adresse (RPoker)**

du 8 novembre 2023

LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD

arrête

Art. 1 Abrogation

¹ Le règlement du 27 août 2008 sur l'organisation de tournois de poker qualifiés comme jeux d'adresse (RPoker) est abrogé.

Art. 2 Exécution

¹ Le Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui entre en vigueur le 1er janvier 2024.

Donné, sous le sceau du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 8 novembre 2023.

La présidente:

C. Luisier Brodard

Le chancelier:

F. Vodoz

Date de publication : 14 novembre 2023